



BURUNDI
Renforcement des systèmes de santé (RSS)
Health Systems Strengthening (HSS)

Cette lettre de décision décrit les conditions d'un programme.
This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme.

1. Pays: Burundi <i>Country:</i>
2. Numéro d'allocation: 1315-BDI-10d-Y <i>Grant number:</i>
3. Date de la lettre de décision: 10 juin 2014 <i>Date of Decision Letter:</i>
4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat: 08 juillet 2013 <i>Date of the Partnership Framework Agreement:</i>
5. Titre du programme : Renforcement des systèmes de santé (RSS) <i>Programme Title:</i>
6. Conditions du RSS: <i>HSS terms:</i> L'objectif ultime du soutien au renforcement des systèmes de santé (RSS) est de garantir une couverture vaccinale accrue et suivie en levant les obstacles du système de santé dans le pays, ainsi que précisé dans : <ul style="list-style-type: none">• les directives de GAVI et le formulaire de demande du soutien au RSS appropriées – veuillez contacter votre responsable pays à vfages@gavialliance.org• la proposition approuvée et toute réponse du pays à la demande d'éclaircissements du CEI sur le RSS. Tout décaissement au titre du soutien en espèces de GAVI au RSS ne sera effectué que si les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none">• disponibilité du financement GAVI ;• présentation de rapports de situation annuels, ou équivalent, satisfaisants par le pays ;• approbation de la recommandation du Comité d'examen indépendant (CEI) sur la poursuite du soutien de GAVI après la première année ;• respect de toute condition relative à la politique de transparence et de responsabilité et en vertu de l'aide-mémoire conclu entre GAVI et le pays ;• observance des clauses et conditions de GAVI (jointes à l'annexe [D] ou tel qu'établies dans l'accord cadre de partenariat) ; et• respect des conditions de GAVI alors en vigueur relatives aux états financiers et aux vérifications externes des comptes, notamment l'obligation de conduire une vérification externe des comptes sur

base annuelle applicable à toutes les allocations en espèces de GAVI, qui figure dans les Clauses et Conditions de GAVI.

Le soutien en espèces au RSS sera subordonné au financement basé sur les résultats de GAVI. À ce titre, le soutien au RSS sera divisé en deux paiements : le paiement programmé (basé sur la mise en œuvre de l'allocation approuvée au RSS) et le paiement basé sur les résultats (fondé sur les améliorations en matière de performance vaccinale). Cela signifie que la première année, le pays recevra 100% du plafond, ou du budget approuvé si différent (le montant annuel initial) comme investissement de démarrage. Après la première année, les pays recevront 80% du plafond, ou du budget approuvé si différent, en fonction de la mise en œuvre de l'allocation, alors que les versements ultérieurs seront fondés sur les résultats relatifs aux indicateurs de performance vaccinale. Notez que les pays dont le budget total du programme n'excède pas US\$3 millions sont exemptés de cette règle de 80%.

En cas de résultats exceptionnels pour les mêmes résultats de la vaccination, le pays aura la possibilité de recevoir des paiements supérieurs au montant initial du budget approuvé. Le montant maximum des paiements programmés et basés sur les résultats peut atteindre 150% du plafond du pays.

Étant donné que la couverture du DTC3 du pays était supérieure à 90% en 2011, d'après les estimations OMS/UNICEF, le pays sera récompensé pour avoir maintenu une couverture vaccinale élevée avec :

- 20% du budget du programme pour avoir maintenu la couverture du DTC3 à 90% ou au-dessus et
- 20% du budget du programme pour avoir assuré une couverture du DTC3 égale ou supérieure à 80% dans 90% des districts.

Les paiements basés sur les résultats seront utilisés uniquement pour des activités à mettre en œuvre dans le secteur de la santé du pays.

7. Durée du programme¹: 2013 to 2015

Programme Duration:

8. Budget du programme (indicatif) (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat):

Programme Budget (indicative) (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement, if applicable):

Prière de noter qu'avec le FBR, les décaissements peuvent être supérieurs ou inférieurs à ces montants approuvés après la première année (voir section 6 ci-dessus).

	2013	2014	2015	Total ²
Budget du programme(US\$) <i>Programme Budget (US\$)</i>	8,813,308	1,732,086	1,537,269	12,082,663

¹ Ceci est la durée entière du programme.

² Ceci est le montant total approuvé par GAVI pour la durée entière du programme. Celui-ci doit être équivalent au total de toutes les sommes comprises dans ce tableau.

9. Montants annuels indicatifs (indicatif) (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Subvention):

Indicative Annual Amounts (indicative) (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement):

Les décaissements suivants sont sujets aux conditions précisées dans les sections 6, 10, 11 et 12:

Année du programme / Programme Year	2013	2014	2015	Total ³
Montant Annuel (US\$) / Annual Amount (\$US)	8,813,308	1,732,086	161,483	10,706,877

10. Éclaircissements Financiers: Le pays devra fournir les éclaircissements suivants à GAVI⁴:

Financial Clarifications: The Country shall provide the following clarifications to GAVI:

Si les dernières informations envoyées à GAVI concernant le compte bancaire ont changées ou changent avant déboursement des fonds, le pays devra compléter un formulaire d'informations bancaires. Veuillez contacter gavihss@gavialliance.org pour le formulaire.

11. Documents devant être présentés pour des décaissements futurs des fonds RSS:

Documents to be submitted for future HSS cash disbursements:

Le pays devra présenter les documents suivants aux dates précisées dans le cadre des conditions d'approbation et de décaissement des futurs montants annuels.

The Country shall deliver the following documents by the specified due dates as part of the conditions for approval and disbursements of the future Annual Amounts.

Rapports, documents et autres <i>Reports, documents and other deliverables</i>	Date limite de réception Due dates
Rapport de situation annuel , ou équivalent. Ce rapport renseignera en détail sur les progrès accomplis pour atteindre les repères et les objectifs en regard des données de référence pour les indicateurs identifiés dans la proposition, ainsi que les indicateurs du FBR dont la liste figure à la section 6 ci-dessus. Le rapport de situation annuel, ou équivalent, comprendra également un rapport financier sur l'utilisation du soutien de GAVI au RSS (qui peut inclure un rapport conjoint d'un dispositif de financement commun, le cas échéant) et l'utilisation faite des paiements liés aux résultats, qui ont été approuvés par le Comité de coordination du secteur de la santé (CCSS) ou son équivalent.	15 mai 2015, ou tel que négocié avec le Secrétariat

³ Ceci est le montant approuvé par GAVI

⁴ Un manquement dans la réponse aux éclaircissements financiers requis peut suspendre la continuité du soutien de GAVI

<p>Rapports financiers intérimaires non-audités. A moins que l'aide-mémoire existant entre GAVI et le pays indique le contraire, le pays devra soumettre des rapports financiers intérimaires non-audités sur le soutien financier RSS au plus tard 45 jours au terme de chaque 6 mois de la période sous revue (15 février pour la période couvrant 1^{er} juillet – 31 décembre et 15 août pour la période couvrant 1^{er} janvier – 30 juin). Un défaut de soumission de rapports dans les temps pourrait affecter les financements futurs.</p>	<p>15 février et 15 août</p>
<p>Afin de recevoir les décaissements pour la deuxième année de soutien RSS (2014), le pays devra fournir à GAVI une demande de décaissement, qui inclura le rapport financier intermédiaire non-audité les plus récent.</p>	<p>Selon besoin</p>

12. Autres conditions : les termes et conditions suivants s'appliqueront au soutien RSS.
Other conditions: The following terms and conditions shall apply to HSS support.
 Les fonds en espèces versés au titre du soutien du RSS ne pourront en aucun cas être utilisés pour répondre aux obligations GAVI de cofinancement d'achat de vaccins.

Si le pays souhaite modifier le calendrier des décaissements au cours du programme du RSS, il devra l'indiquer et le justifier dans son rapport de situation annuel, ou équivalent. Cette modification sera subordonnée à l'approbation de GAVI. Il est essentiel que le Comité de coordination du secteur de la santé (ou son équivalent) participe à ce processus en sa qualité d'organe technique et pour soutenir la mise en œuvre et le suivi de la proposition de programme par le biais du RSS. L'utilisation du soutien de GAVI décrit dans la présente lettre sera soumise à un suivi des résultats.

Signé par,
 Au nom de GAVI Alliance

Hind Khatib-Othman
 Directrice des programmes GAVI
 10 juin 2014

GAVI Alliance

2 chemin des Mines
 1202 Geneva
 Switzerland

Tel. +41 22 909 6500
 Fax +41 22 909 6555

www.gavialliance.org
 info@gavialliance.org

Type de rapport : rapport de situation annuel

Pays : Burundi

Période examinée : 2013

Date de l'examen : février-mars 2014

1. Informations générales

Nourrissons survivants (2012) : 327 635 (rapport conjoint)
404 531 (PNUD)

Couverture du DTC3 (2012) :

- Estimation nationale officielle dans le rapport conjoint : 96%
- Estimation OMS/UNICEF : 96%

Tableau 1. SVN et SSI

SVN et SSI	Durée du soutien
DTC-HepB-Hib	2007 - 2015
Antipneumococcique (VPC13)	2011 - 2014
Antirougeoleux	2012 - 2015
Antirotavirus	2013 - 2015

Tableau 2. Soutien en espèces

Soutien en espèces	Durée du soutien
OSC de type A	2009
OSC de type B	2010
RSS	2007 - 2012
SSV	2002 - 2011
RSS	2013 - 2015

2. Composition et fonctionnement du Comité de coordination interagences (CCIA) / Comité de coordination du secteur de la santé (CCSS)

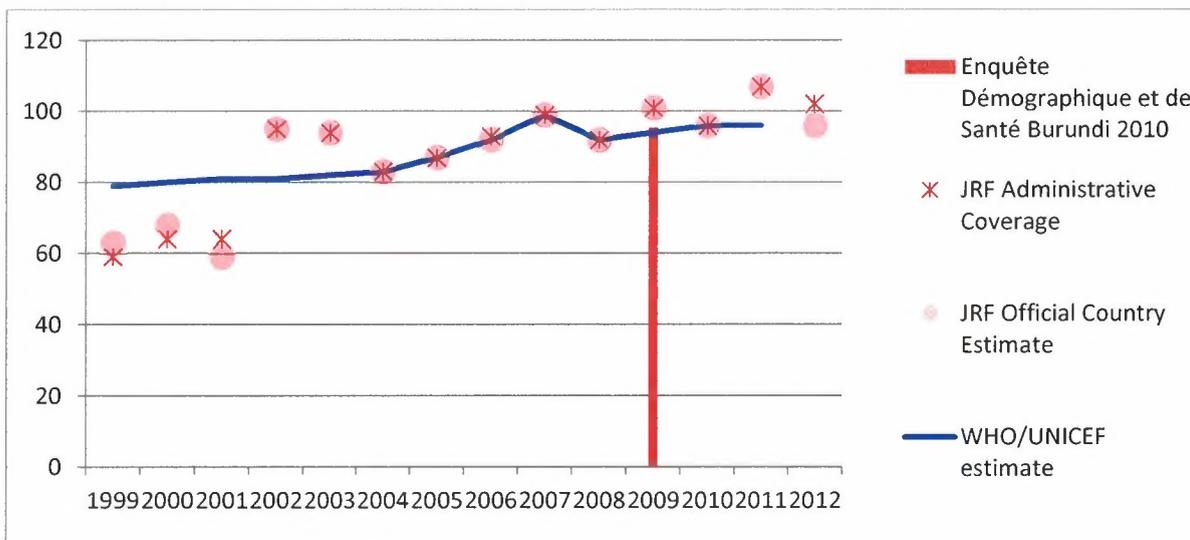
Le rapport de situation 2013 affirme que le Burundi possède un CCIA et un comité de supervision (le Cadre de concertation des partenaires pour la santé et le développement – CPSD). Les comptes rendus du CPSD montrent qu'un vaste éventail de partenaires participent, notamment trois OSC (MDC Caritas, CPCBU et BAFU). Un compte rendu est fourni pour la réunion du CPSD du 23 janvier 2014. Cette réunion a abordé les progrès des activités réalisées avec l'allocation, les contraintes et la sélection des indicateurs qui seront inclus dans le cadre de suivi et d'évaluation. D'après le rapport de situation, le CCIA s'est réuni à 11 reprises en 2013 pour surveiller la mise en œuvre du programme.

Le vaccin antirotavirus a été introduit en décembre 2013 et une proposition de projet de démonstration du vaccin anti-VPH a été recommandée pour financement par le CEI de novembre 2013 et approuvée officiellement par GAVI en février 2014. La mise en œuvre est prévue pour décembre 2015.

3. Programme et gestion des données

Le Burundi est un pays qui affiche une couverture élevée du DTC3. Le programme a atteint ses objectifs pour tous les antigènes grâce au renforcement de la vaccination systématique. La couverture des trois doses du vaccin antipneumococcique est solide et conforme à celle des trois doses du DTC, à 101% en 2012.

Des problèmes de qualité des données ont été mis en évidence en 2012/13. Si dans l'ensemble, le pays obtient de bons résultats, des écarts ont été observés entre la couverture administrative du DTC3 et les estimations OMS/UNICEF au cours de la décennie passée. La couverture administrative était de 102% en 2012 et dénotait un écart avec les estimations OMS/UNICEF, qui s'établissaient à 96%. Le rapport de situation note que les différences dans les données sur la couverture vaccinale sont dues à une estimation incorrecte du dénominateur. Une enquête nationale sur la couverture a été réalisée en 2013 parallèlement à un examen externe du PEV qui a inclus une enquête sur la qualité des données.



Les problèmes de qualité des données sont traités grâce à un supplément d'assistance technique et des compétences techniques du Secrétariat de GAVI.

4. Analyse relative au genre et à l'équité

Le CEI a été déçu de ne trouver aucune information dans le rapport de situation annuel 2013 sur l'enquête relative à la couverture, notamment l'analyse en matière de genre et d'équité, ainsi qu'annoncé dans le rapport de situation annuel 2012.

5. Soutien aux services de vaccination (SSV)

S/O

6. Soutien aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés (SVN)

S/O

7. Cofinancement des vaccins, viabilité financière et gestion financière

S/O

8. Soutien à la sécurité des injections (SSI) et systèmes de suivi des manifestations postvaccinales indésirables (MAPI)

S/O

9. Renforcement des systèmes de santé (RSS)

Informations générales :

Le soutien au RSS pour 2013-2015 d'un montant de \$US 12 900 002 a été approuvé en 2012. Le décaissement de la première tranche de \$US 8 813 308 a été effectué en décembre 2012.

Le présent rapport de situation a été présenté au CEI de février-mars 2014 afin de garantir la continuité du financement en 2014 et au premier trimestre 2015.

Ainsi que convenu par le Conseil d'administration de GAVI en novembre 2011, les pays bénéficiant d'une allocation de RSS approuvée à compter de 2012 mettront en œuvre cette allocation dans le cadre de l'approche de financement basé sur la performance (*Performance Based Funding* :PBF). Néanmoins, cette information n'était pas en possession du Burundi lorsqu'il a soumis sa demande de soutien ; elle lui a été transmise par la suite dans une lettre de décision. Une conséquence est que le cadre de suivi et d'évaluation pour l'allocation de RSS initialement présenté par le pays devait être révisé pour s'ajuster à la politique du PBF. Une seconde conséquence est que le budget original de 2014 a été réduit de 20% pour cadrer avec le PBF.

En janvier 2014, le Burundi a soumis une version révisée du cadre de suivi et d'évaluation de l'allocation de RSS de GAVI. Le cadre révisé a été examiné par le Secrétariat et devrait être utilisé pour faire rapport en mai 2014. Un Groupe d'examen de haut niveau devrait se réunir ultérieurement en 2014 pour analyser l'adéquation de ce rapport et l'éligibilité du pays à des paiements au titre de la performance. Le CEI de février-mars 2014 s'est limité à examiner les activités mises en œuvre et les demandes de fonds futurs.

Par conséquent, le décaissement des fonds au Burundi en 2014 s'effectuera au moins en deux tranches, l'une après l'examen du CEI et sa recommandation, et l'autre après l'examen du rapport en fonction du cadre de suivi et d'évaluation et des résultats de la couverture.

Décaissement des fonds en 2013 :

Du montant de \$US 8 813 293 transféré en décembre 2012 pour les activités de 2013, le Burundi a dépensé \$US 6 928 155, ce qui produit un solde de \$US 1 885 138, d'après les informations figurant dans le rapport de situation. Le taux d'exécution du budget était de 78,6% en 2013, alors que le taux d'engagement atteignait 90%. Néanmoins, ce rapport de situation provisoire fournit peu d'explications et se limite à renseigner sur les activités complétées et les dépenses correspondantes.

Le programme a cinq objectifs :

1. Renforcer l'offre et la demande de services de vaccination de qualité.
2. Collaborer avec des structures et centres de soins de santé périphériques afin d'améliorer les services de vaccination dans des zones à faible couverture.
3. Garantir l'accès aux vaccins et une gestion saine de la chaîne d'approvisionnement, la logistique et la sécurité des équipements et des fournitures.
4. Consolider le système d'information sanitaire de même que le suivi et l'évaluation des interventions.
5. Assurer la gestion du programme.

Le Burundi a donné le pourcentage des activités mises en œuvre avec les coûts correspondants. Les activités en 2013 étaient concentrées dans six provinces du pays (au lieu des quatre provinces pilotes initiales incluses dans la première allocation de RSS (2010-2011)).

Les activités incluaient des interventions communautaires, des programmes de proximité et la formation de personnel. Le principal résultat mis en lumière dans le rapport concerne des améliorations ciblées des services communautaires, la contribution d'OSC contractualisées et formées ayant permis de récupérer les abandons par la mise en place de sites avancés par les centres de santé, de sensibiliser les mères à l'importance de la vaccination et de former le personnel des centres de santé à la PCIME clinique.

Le Ministère de la Santé fait état de quelques délais en ce qui concerne l'approvisionnement (mécanismes nationaux de passation de marchés), ainsi que de retards pour les achats de fournitures médicales par le biais de l'UNICEF.

Dans le cadre de l'allocation de RSS, le financement de GAVI contribue au programme national de financement basé sur la performance (PBF) dans six des 18 provinces. La Banque mondiale et GVT Belgique (chef de file du secteur de la santé) et l'Union européenne font partie de ce plan de PBF. Le PBF national burundais a deux volets, l'un pour récompenser les centres de santé et l'autre qui contractualise les organisations communautaires.

Dans l'ensemble, en 2013, \$US 4,1 millions ont été dépensés pour récompenser la performance des structures de santé dans six provinces (sur 18) plus \$US 379 773 pour recruter les services d'organisations communautaires et \$US 429 225 engagés pour vérifier les performances. Cela représente un total de \$US 4,9 millions, soit plus de 70% de la somme globale de \$US 6,9 millions dépensée en 2013.

Le rapport de situation annuel note que la contribution de GAVI à la mise en œuvre du PBF a nettement amélioré la couverture géographique du personnel de santé, en particulier dans les zones rurales, et a aussi relevé la qualité des services et stabilisé les ressources humaines au niveau national. Le CEI espère que des données concrètes seront fournies dans le rapport de situation annuel 2013 que le Burundi présentera en mai 2014 pour étayer cette affirmation.

Les éclaircissements relatifs à la politique de transparence et responsabilité ont été fournis par le pays. Un audit externe doit être achevé pour 2013 (d'ici à juin 2014). Une vérification de la trésorerie dans le cadre de la politique de transparence et responsabilité a été menée en 2013 pour les fonds de 2008-2013 et les résultats ont révélé quelques problèmes non négligeables d'assurance financière pour GAVI. Un plan de travail et des recommandations pour consolider la gestion financière des fonds de GAVI au Ministère de la Santé ont été convenus et seront contrôlés tous les trimestres. Plusieurs activités pour renforcer les capacités de gestion financière sont prévues en 2014 avec un petit reliquat de 2013, ainsi que le décrit le rapport de situation.

Demande de nouvelle tranche pour 2014/2015 :

Le Burundi demande la confirmation du montant de \$US 1 732 086 (approuvé par le CEI de juillet 2013) pour compléter les activités de 2014 et demande également l'approbation de \$US 161 483 pour le premier trimestre 2015 afin d'éviter tout déficit de financement entre le moment des examens/décaissements de GAVI. Une liste détaillée d'activités assorties de leur budget a été présentée pour 2014 et 2015. Les activités prévues pour 2014 et 2015 sont conformes aux plans originaux, même si le pays a procédé à une certaine reprogrammation

des activités. Le budget révisé semble cadrer avec le financement établi à 80% du montant programmé de l'allocation au titre du PBF.

Il n'y a pas de dépenses pour l'objectif 2 en 2014 et 2015 (contractualiser les OSC pour assurer des services de vaccination), mais en 2014, il est prévu de reprogrammer \$US 198 688 alloués initialement à une campagne de distribution de moustiquaires et de les consacrer au soutien des OSC, conformément à une recommandation du Conseil d'administration de GAVI. De plus, \$US 373 502 issus du solde des fonds de 2013 sont réservés pour contractualiser des activités communautaires.

Il est bon de constater que le financement basé sur la performance sera appliqué au personnel du PEV ainsi qu'au service du RSS (conformément à une recommandation précédente du CEI). Néanmoins, il serait utile de préciser s'il y a des différences entre les mesures d'encouragement offertes au personnel du PEV et aux collaborateurs du service du RSS. Le prochain rapport de situation annuel devra donner de plus amples détails sur le plan d'encouragements basés sur le salaire financé par GAVI et d'autres donateurs dans le cadre du plan national de PBF du Burundi.

Autres points :

On constate un manque de cohérence dans l'organisation par objectifs des différentes activités sur l'année, ce qui provoque une certaine confusion, car des activités similaires changent d'objectif selon les années. Les activités ne sont pas référencées de la même manière dans le rapport que dans la feuille de calcul du budget et à travers les années. Il faudra donc les renvoyer.

Le rapport de situation 2013 donne les dépenses du reliquat de la précédente allocation de RSS et des fonds relatifs au soutien aux OSC de type B. Néanmoins, il manque une description jointe à ces dépenses. Il est donc suggéré de la présenter avec le rapport de situation annuel 2013 que le Burundi soumettra en mai 2014. Le plan d'activité pour ces deux petites allocations a été approuvé en juillet 2013, par conséquent, la mise en œuvre peut se poursuivre.

10. Soutien aux organisations de la société civile de type A / de type B (OSC)

S/O

11. Risques et facteurs de limitation

Le risque est que la prochaine enquête sur la couverture révèle que la couverture a été surestimée.

Le principal facteur de limitation est la solidité du PEV.

Le cadre de suivi et d'évaluation sera finalisé en mars 2014, certaines données de référence relatives à 2013 pourraient donc faire défaut, ce qui risque de limiter la capacité à mesurer la performance de l'allocation.

12. Résumé de l'examen du rapport de situation annuel 2013

L'examen du rapport de situation annuel du Burundi a été réalisé parce que la prévision financière partagée par le pays avec le Secrétariat a révélé que les fonds dans le pays seront totalement utilisés d'ici à fin mars 2014 et que retarder cet examen aurait menacé le programme d'interruption. Le rapport sur les indicateurs du

cadre de suivi et d'évaluation ne sera disponible qu'en mai 2014, puisque le projet de cadre a été élaboré en décembre 2013 et ne sera arrêté définitivement qu'en mars 2014. Par conséquent, le décaissement des fonds au Burundi s'effectuera en deux tranches au moins, l'une après le présent examen du CEI et sa recommandation, et l'autre après l'examen du rapport en relation avec le cadre de suivi et d'évaluation et ses résultats de la couverture.

Le Burundi est un pays qui obtient de solides résultats du point de vue du programme de GAVI. Le rapport de situation 2012 indiquait que la plupart des objectifs de la vaccination avaient été atteints et dépassés par rapport aux objectifs initiaux. Ce rapport 2013 note que le taux d'exécution pour l'allocation de RSS a été élevé, à 78,6% en 2013. Néanmoins, le rapport donne des informations minimales sur l'impact de l'allocation et se contente de fournir le nombre et le type des activités complétées. Si l'on considère que le plan national de PBF du Burundi représente une grande partie des dépenses en 2013 et ces prochaines années, il est capital que le pays rende compte des résultats et de la performance de ce plan.

Le Burundi demande un montant supplémentaire de \$US 1 732 086 pour compléter les activités de 2014 et sollicite également \$US 161 483 pour le premier trimestre 2015 afin d'éviter tout déficit de financement entre les dates des examens/décaissements de GAVI.

13. Recommandations de l'examen du CEI

- **SSV**
Sans objet
- **SVN**
Sans objet
- **RSS**

Le CEI approuve la demande de fonds du RSS d'un total de **\$US 1 732 086 pour 2014, plus \$US 161 483 pour le premier trimestre 2015**. Les décaissements des fonds au Burundi seront effectués en deux tranches au moins, l'une après l'examen du CEI et l'autre après l'examen de la performance des indicateurs de la version 2014 révisée du cadre de suivi et d'évaluation.

Le CEI recommande un examen approfondi de la performance obtenue par le biais d'une analyse du cadre de suivi et d'évaluation et de la chaîne de résultats dans le rapport de situation annuel 2013 que le Burundi présentera en mai 2014. Il recommande également au pays de présenter au CEI de GAVI un rapport sur les résultats du plan national de PBF à ce jour.

Le rapport de situation 2013 renseigne sur les dépenses du reliquat de l'allocation de RSS précédente et des fonds relatifs au soutien aux OSC de type B, sans pour autant joindre d'explications à ce relevé de dépenses. Il est donc suggéré de les fournir avec le rapport de situation annuel 2013 que le Burundi soumettra en mai 2014. Le plan d'activité de ces deux petites allocations a été approuvé en juillet 2013, la mise en œuvre peut donc se poursuivre.

- **Soutien aux OSC type A/B**
Sans objet

14. Éclaircissements demandés en rapport avec le financement approuvé

Éclaircissements à court terme

a) Éclaircissements sur le programme

- SVN
 - S/O

- RSS – Veuillez présenter les pièces suivantes au Secrétariat de GAVI conjointement avec la partie du rapport de situation annuel relative au SVN qui devra parvenir d'ici au 15 mai 2014 :
 - ✓ Il est demandé au pays de référencer systématiquement et de manière rigoureuse chaque activité. Le pays devra utiliser la même numérotation des objectifs et des activités que dans la proposition originale approuvée et fournir les budgets révisés relatifs pour comparaison et contrôle futur. Le pays inclura aussi l'organe principal d'exécution pour chaque activité (par exemple, une OSC).
 - ✓ Le pays devra marquer clairement les activités relatives au plan de PBF du Burundi.
 - ✓ Veuillez fournir une mise à jour de la situation de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la GEV ou un rapport d'inventaire de l'équipement de la chaîne du froid.

Tout décaissement futur de GAVI sera subordonné à la satisfaction des conditions ci-dessus.

b) Éclaircissements financiers/questions de transparence et responsabilité en suspens

- a. Soutien aux OSC de type A/B
- b. SSV
- c. RSS

Le pays a répondu aux précédentes demandes d'éclaircissements relatifs à la politique de transparence et responsabilité. Un audit externe doit être complété d'ici à juin 2014.

Éclaircissements à long terme

Sans objet